

# Guide de formation **ICO-CMO**

L'**ICO-CMO** vous propose de vous accompagner pour développer et enrichir vos connaissances métier. À travers **9 thématiques de formation et 4 formats d'apprentissage**, l'ICO-CMO saura répondre au mieux à vos besoins.

## FORMATIONS EN PRÉSENTIEL – MIXTE – CLASSE VIRTUELLE

### INSCRIPTION

Si vous souhaitez suivre une **formation en Présentiel, Mixte (E-Learning + Présentiel) ou en Classe Virtuelle**, nous vous invitons à :

- Consulter le **programme** mais également le **calendrier** des sessions de formation qui se dérouleront au sein des locaux de l'ICO-CMO,
- Télécharger le **bulletin d'inscription**, le compléter pour le retourner à l'équipe de l'ICO-CMO accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de l'ICO-CMO ou par virement bancaire\*)

Dès réception de votre bulletin d'inscription et du règlement, l'équipe de l'ICO-CMO vous contactera pour les formalités d'organisation dans les plus brefs délais.

**À noter** : si vous êtes un groupe d'au moins 5 personnes, l'ICO-CMO et ses formateurs sont à votre disposition pour vous proposer une formation à la date et/ou sur le lieu de votre choix. Pour ce faire, merci de vous rapprocher de l'équipe de l'ICO-CMO par e-mail [cmo@ico.asso.fr](mailto:cmo@ico.asso.fr) ou par téléphone au **01 64 86 12 16**.

## **FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE**

### ➤ **AVANT LA FORMATION**

A réception de votre bulletin d'inscription, une convention de formation vous sera adressée.

Celle-ci doit être retournée signée et cachetée :

1. À votre organisme de financement pour :
  - Faire votre demande de prise en charge,
  - Faire une demande de subrogation à votre OPCO via votre espace <https://auth.lopcommerce.com/> ou à votre AGEFICE (pour les gérants non salariés) <https://communication-agefice.fr/> . Dès l'accord de celui-ci, il faudra nous adresser l'accord de prise en charge de l'OPCO (*un reste à charge est possible, que vous devrez nous régler directement*).

**A noter** : le délai de traitement des demandes auprès de votre organisme est estimé à 1 mois, nous vous invitons à vous y prendre à l'avance.

2. À l'ICO-CMO accompagné de votre :
  - Chèque bancaire à l'ordre de l'ICO-CMO
  - Ou virement bancaire\*
  - Ou accord de prise en charge/subrogation de l'organisme financeur

\*Merci de nous contacter par e-mail pour vous remettre nos coordonnées bancaires : [cmo@ico.asso.fr](mailto:cmo@ico.asso.fr)

## **FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE (suite)**

### ➤ **APRÈS LA FORMATION**

- Si vous avez réglé votre formation avant le début de celle-ci, une facture acquittée vous sera adressée par l'ICO-CMO. Une copie pourra être retournée à votre organisme de financement, accompagnée d'une copie de votre certificat de réalisation et/ou attestation DPC pour obtenir la prise en charge.
- Si vous n'avez pas réglé votre formation avant le début de celle-ci, une facture vous sera adressée par l'ICO-CMO.
- Dans le cas d'une subrogation de votre OPCO :
  - TOTALE : L'ICO-CMO gère la facturation directement avec l'OPCO,
  - PARTIELLE : L'ICO-CMO vous enverra une facture du reste à charge

## **ATTESTATION DE FORMATION**

Dès lors que votre formation est finalisée, un certificat de réalisation reconnu par le Ministère du travail sera transmis (vous pouvez l'adresser à votre OPCO) ainsi qu'une attestation DPC (Développement Professionnel Continu) sous réserve d'avoir réalisé une formation DPC et sous conditions de réussite.

## FORMATIONS EN E-LEARNING

### CRÉER SON COMPTE UTILISATEUR SUR LA PLATEFORME

Pour suivre une **formation en E-Learning via notre plateforme** <https://ico-formation.fr/>, nous vous invitons à :

1. Cliquer sur le bouton « **Non connecté (Connexion)** » en haut à droite de la page d'accueil
  2. Puis, cliquer sur le bouton **Créer mon compte formation ICO-CMO**
  3. Lire et accepter le règlement général en cliquant sur le bouton en bas de la page
  4. Renseigner tous les champs pour valider votre inscription.
  5. Et enfin, cliquer sur **Créer mon compte**
- ✓ Afin de valider la création de votre compte, cliquez sur le lien que vous recevrez par message sur l'adresse mail renseignée
  - ✓ Votre création de compte est confirmée, vous pouvez désormais accéder aux formations pour sélectionner celle de votre choix et la régler directement par carte bancaire ou faire une demande de convention sans date.

**IMPORTANT : 1 compte = 1 adresse mail**

## RÉGLER SA FORMATION

### ➤ **PAR CARTE BANCAIRE**

- En bas de page de présentation de la formation, procéder au règlement en cliquant sur le bouton « Paiement par Carte Bancaire » (Saisir le n° CB, date d'expiration et le n° CVV de sécurité).
- Une fois votre règlement validé, vous recevrez par e-mail le ticket de paiement et vous pourrez télécharger votre convention de formation directement dans le cours.
- Vous accédez directement et sans délai à votre formation

### ➤ **PAR CHEQUE OU VIREMENT BANCAIRE\***

- En bas de page de présentation de la formation, il vous suffit de cliquer sur « Demande de convention » afin de faire une demande de convention et protocole individuel de formation.
- Un e-mail sera généré automatiquement auprès de l'équipe de l'ICO-CMO qui traitera votre demande dans les plus brefs délais et vous retournera par mail la convention et le protocole individuel de formation
- Dès réception de la convention et du protocole individuel de formation par e-mail, nous vous invitons à :
  1. Compléter la convention en indiquant la date de début souhaitée (sur le champs laissé vide en 1<sup>ère</sup> page)
  2. Signer la convention, ainsi que le protocole individuel de formation
- Retourner ces documents accompagnés de votre règlement à l'adresse suivante : **ICO – Service CMO – 134 Route de Chartres 91440 BURES SUR YVETTE.**  
Pour les règlement par virement, merci de nous le préciser.
- Une fois le règlement reçu, vous recevrez un e-mail de confirmation indiquant l'ouverture de vos droits (valable durant 30 jours, 7j/7 et 24H/24)

\*Merci de nous contacter par e-mail pour vous remettre nos coordonnées bancaires : [cmo@ico.asso.fr](mailto:cmo@ico.asso.fr)

## ATTESTATIONS DE FORMATION

Le certificat de réalisation et/ou l'attestation DPC seront disponibles en téléchargement sur la plateforme en bas de votre formation en ligne dans l'onglet ATTESTATION une fois la formation terminée et jusqu'à la fin de la durée de vos droits d'accès.

## FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

**IMPORTANT : AUCUNE DEMANDE DE SUBROGATION NE SERA PRISE EN COMPTE PAR NOTRE ORGANISME POUR LES FORMATIONS E-LEARNING.**

Pour faire la demande de prise en charge à votre OPCO, avant la formation :

1. En bas de page de présentation de la formation, il vous suffit de cliquer sur « Demande de convention » afin de faire une demande de convention et protocole individuel de formation.
2. Un e-mail sera généré directement auprès de l'équipe de l'ICO-CMO qui traitera votre demande dans les plus brefs délais et vous retournera par mail la convention et le protocole individuel de formation
3. Dès réception de la convention et du protocole individuel de formation par e-mail, nous vous invitons à :
  - Compléter la convention en indiquant la date de début souhaitée
  - Signer la convention, ainsi que le protocole individuel de formation
  - Envoyer les documents à l'organisme financeur

**A noter** : Le délai de traitement des demandes auprès de votre organisme est estimé à 1 mois, nous vous invitons à vous y prendre à l'avance.

Votre organisme financeur vous répondra pour vous indiquer s'il a accepté une prise en charge. Celle-ci pourra être totale, partielle ou nulle.

Après avoir réglé votre formation par le moyen de paiement de votre choix (par carte bancaire, chèque ou virement bancaire) et une fois la formation arrivée à son terme, une facture acquittée vous sera délivrée par l'ICO-CMO.

Pour obtenir la prise en charge, vous devrez transmettre à votre organisme de financement la facture acquittée, une copie de votre certificat de réalisation et/ou attestation DPC et une facture établie par vos soins du montant de la formation.

Vous trouverez ci-dessous les mentions obligatoires devant figurer sur une facture :

- à libeller à l'attention de l'organisme financeur
- votre n° SIRET
- prénom et nom du salarié bénéficiaire de la formation
- les dates de formation
- votre n° de facture
- le numéro de dossier d'accord de prise en charge de l'organisme financeur
- votre n° de TVA intracommunautaire
- les montants de la prise en charge accordée HT, TVA et TTC

## ACCOMPAGNEMENT VAE

### INSCRIPTION

Si vous souhaitez suivre un **accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)**, nous vous invitons à :

- Prendre contact avec notre service au **01 64 86 12 16** pour vous orienter vers l'accompagnement qui vous convient le mieux en fonction de votre parcours professionnel et de vos objectifs.

### FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour le financement de votre accompagnement, plusieurs possibilités s'offrent à vous : Entreprise, individuel, Compte Personnel de Formation (CPF) ou autres organismes.

1. Dans le cas d'une prise en charge par l'entreprise :

- Une convention de formation vous sera adressée pour signature afin de mettre en place votre accompagnement
- Une facture sera adressée à votre employeur pour le règlement
- Pour faire une demande de subrogation auprès de votre OPCO via votre espace <https://auth.loppcommerce.com/>. Dès l'accord de celui-ci, il faudra nous adresser votre accord de prise en charge

2. Dans le cas d'un financement individuel :

- A réception de la convention de formation datée et signée, une facture vous sera adressée. Votre règlement doit s'effectuer avant le début votre formation.

3. Dans le cas d'un financement via votre Compte Personnel de Formation :

- Depuis la plateforme <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>, connectez-vous à votre espace personnel et sélectionnez la formation choisie (*si les droits acquis au titre du CPF sont inférieurs au coût de la formation, le reste à charge doit être soldé*)
- Une fois votre demande validée, une convention de formation vous sera adressée pour signature afin de commencer votre formation.
- Le paiement se fera automatiquement entre la plateforme de votre compte CPF et l'ICO-CMO





**ICO**  
INSTITUT  
&  
D'OPTIQUE

**CMO**  
CENTRE DE FORMATION  
AUX MÉTIERS  
DE L'OPTIQUE

Retrouvez toutes nos formations continues sur  
notre plateforme <https://ico-formation.fr/> ainsi  
que sur notre catalogue numérique en cliquant  
sur le lien : [https://fr.calameo.com/institut-centre-  
optometrie/read/006622347ffd02c2e9c39](https://fr.calameo.com/institut-centre-optometrie/read/006622347ffd02c2e9c39)